

AVIS PUBLIC

Est par la présente donnée par la soussignée, greffière-trésorière et directrice générale, en conformité avec la loi sur la fiscalité municipale que :

Vous êtes convoqués à une assemblée extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, laquelle sera tenue :

Date: Mardi le 20 décembre 2022 à 19h30

Endroit : Salle municipale au 102 rue de la Fabrique Objet : Présentation et adoption du budget 2023

Adoption du plan triennal d'immobilisation 2023-2024-2025

Lors de cette assemblée extraordinaire, il y aura présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2023, ainsi que la présentation du plan triennal d'immobilisation 2023-2024-2025. Le budget vous sera expliqué et une période de questions vous sera allouée sur le sujet, afin de vous transmettre toute l'information pertinente.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, le 28ième jour du mois de novembre 2022.

Sylvie Burelle, g.m.a.

Greffière-trésorière et directrice générale

N.B. Veuillez prendre note que pour la période des fêtes, le bureau municipal sera fermé du 24 décembre 2022 au 3 janvier 2023 inclusivement. La séance du conseil aura lieu le mardi 10 janvier 2023.